LA CRISE MINISTÉRIELLE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A 16 h., M. Léon Blum arrive au Quai d'Orsay et est immédiatement introduit auprès du Président Laval.

A 16 h. 30, après avoir conféré avec M. Pierre Laval, M. Léon Blum quitte le Quai d'Orsay.

Une démarche des radicaux-socialistes auprès de M. Pierre Laval

Au cours de sa réunion tenue au début de l'après-midi, le groupe radical-socialiste avait arrêté les termes de la résolution qui a été préparée en vue d'être transmise d'une part à la délégation des groupes de gauche et d'autre part à M. Pierre Laval.

Cet ordre du jour affirme la résolution du groupe de pratiquer une politique financière.

Une politique financière saine et hardie pour laquelle il compte s'appuyer sur une large majorité démocratique.

Une délégation composée de MM. Herriot, Yvon Delbos, Camille Chautemps, Potut, Mendès-France s'est rendue chez M. Pierre Laval pour lui remettre ce texte et le commenter.

Au cours de la discussion, s'est manifesté un courant hostile aux pleins pouvoirs dans la forme où ils ont été demandés à la Chambre, par MM. Flandin et Bouisson.

En même temps les mesures envisagées par M. Daladier en cas de difficultés d'ordre financier ont reçu l'approbation d'une certaine fraction du groupe.

La délégation radicale et radicale-socialiste ayant à sa tête MM. Chautemps, Herriot et Delbos arrive à 17 h., au Quai d'Orsay, revenant de la Chambre. Quelques minutes plus tard, on voit arriver à son tour M. Daladier. Il se refuse à toute déclaration.

M. Piétri quitte peu après le ministère des Affaires étrangères déclarant simplement qu'il laissait le président Laval en contact avec les groupes.

L'accord n'est pas fait

A 17 h. 30, M. Edouard Herriot et Camille Chautemps quittent le cabinet de M. Pierre Laval pour retourner au groupe radical-socialiste. Très entourés par les journalistes, ils se refusent à toute déclaration, toutefois il ressort des conversations que l'accord n'a pas encore été réalisé.

M. LAVAL VA-T-IL RENONCER ?

M. Pierre Laval ayant réuni les journalistes dans un salon est amené à leur parler des difficultés qu'il rencontre. Comme un membre de la presse lui demande si celles-ci s'amenuisent, il répond :

« Je n'en ai pas l'impression. J'irai dans 20 minutes, porter ma réponse au Président de la République. Je vous ferai à la sortie, une déclaration ».

A 18 h. 10, MM. Alcide Delmont et Malingre, délégués du groupe des indépendants de gauche arrivent au Quai d'Orsay et sont introduits auprès de M. Pierre Laval.

L'entretien de M. Pierre Laval avec M. Alcide Delmont et Malingre, représentants du groupe des indépendants de gauche, s'est terminé à 18 h. 30.

Une nouvelle démarche des A. C.

Peu de temps après, M. Rivollet, ancien ministre, accompagné d'une délégation de la Confédération nationale des anciens combattants, venait apporter à M. Pierre Laval, le résultat des délibérations tenues dans le courant de la journée par les représentants des victimes de la guerre.

Une motion des radicaux-socialistes

A 18 h. 30, le docteur Jouffrault, député, mandaté par le groupe radical-socialiste réuni en ce moment à la Chambre, vient au quai d'Orsay pour apporter une motion à M. Pierre Laval, auprès duquel il est immédiatement introduit.

M. Laval déclare...

En quittant le ministère des Affaires étrangères pour se rendre à l'Elysée, M. P. Laval a déclaré :

« La motion votée par le groupe radical est conçue en des termes pleinement satisfaisants. Mais les conditions dans lesquelles le vote a été émis ne me permettent pas d'espérer la majorité massive indispensable pour la lutte contre la spéculation et la défense du franc ».

M. LAVAL RENONCE A FORMER LE CABINET

A 19 h., M. Laval arrive à l'Elysée. Il dit aux journalistes qu'il ne leur fait aucune déclaration actuellement, mais qu'il leur en dictera une quand il quittera l'Elysée, dans un moment.

A 20 h., M. Pierre Laval sort du cabinet du président de la République et dicte aux membres de la Presse la déclaration suivante :

« Je suis venu rendre compte au président de la République des résultats de la mission qu'il m'a fait l'honneur de me confier. Je me suis mis en rapports avec les chefs des divers groupements politiques et je les ai questionnés sur l'état d'esprit et les dispositions de leur parti. J'ai tenu à m'informer en même temps de la situation financière et à rechercher les mesures qu'elle pouvait comporter.

» J'ai acquis la conviction qu'une action résolue garantirait le succès de ces mesures, mais j'estime que, pour entreprendre cette action et la mener à bien, il faut que le gouvernement de demain obtienne du Parlement les pouvoirs nécessaires.

» Les renseignements que m'ont apportés les chefs politiques au cours de la consultation très étendue à laquelle je viens de procéder me font craindre que la Chambre, même après deux expériences infructueuses, ne puisse s'y résoudre que difficilement. Or, il faudrait qu'à cette occasion puisse se dégager une majorité large et consciente d'économies substantielles.

» Les sacrifices qui s'imposent, de toute manière, demeureront fort en deçà de ceux, autrement lourds et moins équitablement répartis, qui seraient les conséquences fatales d'une crise monétaire. J'étais prêt à constituer, pour appliquer ce programme, un gouvernement d'union et d'action, mais je m'y refuse si je dois rester dans l'équivoque et si je n'ai pas la plénitude des moyens nécessaires pour sauver le franc. J'ai donc décliné la mission qui m'avait été confiée ».

M. LEBRUN REPREND SES CONVERSATIONS

A 20 h., M. Y. Delbos, président du groupe parlementaire radical-socialiste, appelé en consultation par M. A. Lebrun, arrive à l'Elysée.

A 20 h. 10, M. Ed. Herriot, mandé par le chef de l'Etat, arrive à l'Elysée.

Après être resté 1 h. 10 avec le président de la République, M. Herriot sort de l'Elysée à 21 h. 15 accompagné de M. Y. Delbos et déclare : Je me rends maintenant au ministère. La journée ne fait que commencer.

De son côté, M. Y. Delbos a déclaré se rendre à la Chambre où il doit retrouver son groupe.

A 21 h. 50 M. Piétri arrive à l'Elysée et est immédiatement introduit dans le cabinet de M. Albert Lebrun.

M. Lebrun fait appel à M. Piétri

M. Piétri partant de l'Elysée à 23 h. 15 déclare que le président de la République lui a demandé de constituer la gouvernement et qu'il a réservé sa réponse jusque après entretiens notamment avec les radicaux.

Une déclaration de M. Piétri

M. François Piétri a été reçu à 22 h. par M. Albert Lebrun. En quittant l'Elysée, à 22 h. 15, M. François Piétri a fait aux membres de la presse, la déclaration suivante :

« Tout ce que j'ai pu promettre au Président de la République qui me fait un très grand honneur en pensant que je puis réussir là où d'autres, autrement qualifiés que moi, ont échoué, c'est d'essayer de me rapprocher notamment des radicaux et d'échanger avec eux des entretiens indispensables.

» On m'a dit qu'il pouvait être question d'une formule de pouvoirs étendus un peu moins rigoureuse que la précédente. J'ai le devoir d'éclaircir ce point avec eux, encore que j'estime qu'il soit bien difficile d'aboutir à quelque chose de rapide et de précis sans que le Gouvernement dispose de la plénitude des moyens qui lui sont nécessaires. Je vais m'entretenir de ces questions avec MM. Edouard Herriot et Yvon Delbos ».

DANS LES GROUPES

Les radicaux-socialistes contre la dissolution

De nombreux orateurs sont intervenus hier matin, à la réunion du groupe radical-socialiste, notamment MM. Chautemps, Jean Zay, Seitz, Julien Durand et Guernut. La séance a été consacrée d'abord à l'audition des représentants du groupe qui ont rendu compte des diverses propositions faites à la réunion des gauches, pendant la nuit, puis à la discussion des précisions à demander aux socialistes sur les conditions posées par eux à leur collaboration au gouvernement.

Parmi ces conditions figuraient notamment l'étendue et la composition de la majorité, le programme d'action gouvernementale, la répartition des portefeuilles. Un certain nombre de membres du groupe se sont élevés contre l'idée d'une dissolution lancée par les socialistes, en faisant observer qu'il était inutile d'en appeler au pays en vue de reconstituer une majorité de gauche qui a existé dans la Chambre actuelle pendant près de deux ans.

Le groupe a chargé son bureau et les anciens présidents du Conseil du parti de le représenter à la délégation des gauches et d'entrer éventuellement en relations avec M. Pierre Laval.

A LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

Des questions précises sont posées aux socialistes par les radicaux

Au cours de la réunion de la délégation des gauches, les représentants du groupe radical-socialiste ont indiqué qu'ils désiraient connaître la position du groupe socialiste sur les points suivants :

Avec quelle majorité, le groupe socialiste accepterait-il de participer au pouvoir ? Cartel limité aux groupes de gauche, ou cartel élargi, comme le proposent les communistes, jusqu'à M. Bonnevay, pris comme symbole de la défense des libertés républicaines, ou union de toutes les fractions de la Chambre à l'exemple du cabinet van Zeeland en Belgique ?

Le groupe socialiste accepte-t-il des pleins pouvoirs aussi larges que ceux qui avaient été demandés par MM. Flandin et Bouisson ou une formule différente ? Dans ce cas, quelles seraient l'étendue, la durée et l'objet de cette délégation de pouvoirs ?

Comment le groupe socialiste entend-il collaborer avec le Parlement ? Est-il partisan que les Chambres siègent en permanence, ou accepte-t-il qu'elles soient mises en vacances et dans quelle mesure compte-t-il faire appel à la collaboration des Commissions ?

Sur quel programme le groupe socialiste entend-il collaborer ? Comment espère-t-il notamment faire face à l'échéance du 15 juin, mettre un terme à la spéculation et assurer la défense de la monnaie et du crédit public ? Quelle attitude, enfin, adoptera-t-il par rapport à la dévaluation ?

Décision remise

M. Vincent-Auriol a répondu que le groupe socialiste allait délibérer sur les réponses à fournir à ce questionnaire. Il a demandé aux représentants des autres groupes de gauche de bien vouloir faire connaître immédiatement leurs opinions.

M. Yvon Delbos a déclaré qu'au cours des précédentes conversations, son groupe avait déjà donné quelques indications à ce sujet et que d'autres précisions pourraient être sans doute fournies ultérieurement.

M. Léon Blum a demandé alors au groupe radical-socialiste de bien vouloir répondre également à diverses questions, notamment sur les mesures qu'il prévoyait pour la défense des institutions républicaines.

M. Edouard Herriot a répondu qu'il serait simple de s'entendre s'il s'agissait uniquement de régler un problème politique, mais qu'il y avait aussi à faire face à la situation financière. Il a mis ses collègues en garde contre une formation gouvernementale qui pourrait être de nature à troubler l'opinion.

Les socialistes ont alors insisté sur les dispositions que les partis de gauche auraient à envisager en cas de panique financière.

M. Edouard Daladier aurait alors répliqué à titre personnel qu'il envisagerait l'obligation pour la Banque de France de réescompter les bons du Trésor et que la question méritait d'être tranchée par son groupe.

La réunion s'est achevée peu après, sans prendre d'autre décision que de se réunir de nouveau dans la soirée.

Chez les indépendants de gauche

Le groupe des indépendants de gauche, après un échange de vues, réservant, suivant sa tradition, le vote de chacun de ses membres, estime toutefois que le trouble de la situation parlementaire actuelle résulte, d'une part, du fait que depuis trop longtemps le programme ministériel refusé par la Chambre est repris par le gouvernement suivant et proposé de nouveau au Parlement ; d'autre part, que les mêmes hommes font partie de gouvernements successifs devant représenter des programmes différents, qu'ainsi la notion de solidarité ministérielle est nécessaire et qu'il y a dans ce jeu des mêmes équipes ministérielles quelque chose d'inconstitutionnel et même d'immoral.

Au groupe des républicains de gauche

Au groupe des républicains de gauche, M. Maurice Vincent a observé que la logique de la situation voudrait que le chef du parti socialiste fut appelé à constituer un cabinet, mais M. Barety a attiré l'attention de ses collègues sur les difficultés d'ordre financier qui pourraient résulter de cette éventualité. Le groupe s'est séparé sans voter d'ordre du jour.

NOUVELLE RÉUNION DE LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

Les socialistes ayant élaboré au cours de leur réunion de l'après-midi leurs réponses au questionnaire du groupe radical-socialiste, la délégation des gauches en a été saisie, ainsi que de l'ordre du jour voté par le groupe radical-socialiste et de la réponse faite par ce dernier relativement aux mesures envisagées en cas de difficultés d'ordre financier.

Ces mesures, tendant notamment à obliger la Banque de France à réescompter les bons du Trésor, ont semblé concorder avec celles que préconisent les socialistes.

Ces derniers ont toutefois attiré l'attention de leurs collègues présents à la réunion sur la nécessité de faire connaître leur opinion sur les autres points traités par le groupe socialiste et d'affirmer à ce sujet leur doctrine.

Plusieurs délégués, notamment MM. Paul-Boncour et Ramadier, ont invité la réunion à présenter un ordre du jour ne limitant pas l'action gouvernementale à entreprendre de façon aussi stricte que le texte socialiste, afin de laisser au futur président du Conseil une certaine latitude dans le choix des moyens et des personnes.

M. Marius Moutet, socialiste, a soumis alors un ordre du jour dans lequel tous les partis représentés à la réunion s'engageraient à assumer les responsabilités du pouvoir, et a élaboré un programme commun.

Mais ce texte a été provisoirement écarté, et la réunion s'est ajournée à 19 heures, afin de permettre aux représentants des groupes d'en référer à leurs formations respectives.

Les radicaux-socialistes étudient les propositions socialistes

Après avoir adopté l'ordre du jour regrettant que M. Pierre Laval n'ait pas accepté la limitation des pleins pouvoirs, le groupe radical-socialiste a chargé une commission d'étudier les propositions présentées au cours de la réunion tenue l'après-midi à la délégation des gauches par le groupe socialiste, et de lui soumettre des suggestions à ce sujet au cours d'une nouvelle réunion du groupe qui se tiendrait dans la soirée, à 21 h. 30.

La délégation des gauches s'est ajournée en conséquence à 23 heures.

Les socialistes maintiennent leurs positions

Le groupe socialiste a été mis au courant à 19 heures, par ses représentants à la délégation des gauches, de l'accueil fait à sa motion par les autres groupes, ainsi que de la suggestion de M. Moutet de rédiger un texte plus concis. Il est montré résolu à maintenir sa position et s'est ajourné à la fin de la soirée pour attendre la réponse promise par les autres groupes.

LA RÉPONSE SOCIALISTE AUX RADICAUX-SOCIALISTES

Voici le texte de la réponse du groupe socialiste aux questions précises qui lui avaient été posées par le groupe radical-socialiste :

« 1° De quelle majorité s'agit-il ?

» Le groupe socialiste estime que la majorité dépend du programme exigé par les nécessités de l'action et que c'est ce programme qui opérera le rassemblement et les discriminations et qui fixera par là même les limites de la majorité.

» 2° Est-on pour les pleins pouvoirs accordés à ces gouvernements ? Le Parlement devrait-il être absent ou présent ?

» Le programme est déterminé par l'urgence de sauvegarder les libertés publiques, de briser la spéculation et d'atténuer les souffrances de la classe ouvrière, la détresse paysanne et les effets de la crise. Ce programme exigera des méthodes d'action propres à briser les résistances.

» Le groupe socialiste estime que le programme immédiat devrait comprendre les mesures destinées à parer aux nécessités les plus pressantes, mais sans dissimuler au pays que la crise ne sera pas résolue sans l'application de réformes plus profondes portant sur la structure sociale elle-même. Ces réformes devraient constituer le programme ou la plate-forme commune à toutes les organisations ouvrières et démocratiques pour la consultation populaire envisagée après la dissolution.

» 3° Quel devrait être le programme de ce Gouvernement et notamment comment devrait-il faire face à l'échéance du 15 juin et aux échéances ultérieures ?

» Le groupe pense que le Gouvernement devrait faire face à l'échéance du 15 juin et aux échéances ultérieures par la souscription des bons du trésor demandée aux banques et le réescompte de ces bons par la Banque de France. Si une résistance était manifestée, le Gouvernement devrait y contraindre les banques par tous les moyens, y compris le rachat des actions de la Banque de France par l'Etat. Au point de vue financier, le groupe socialiste est hostile à la politique de déflation budgétaire tout en estimant qu'il y a lieu de réprimer tous abus et gaspillages.

» Pour parer au déficit budgétaire, le groupe socialiste estime qu'il faudrait consacrer à la couverture de ce déficit les sommes consacrées à l'amortissement non contractuel et créer une caisse des pensions.

» Il préconise une détente fiscale ayant pour contre partie la répression de la fraude grâce à une refonte du régime des valeurs mobilières et grâce à l'entente internationale qu'il faudrait rechercher contre la fraude et la spéculation.

» Pour la défense, il considère qu'il y aurait lieu de supprimer le marché à terme sur les changes.

» Dans le domaine économique, le groupe préconise la création d'un fonds national de chômage, la semaine de 40 heures, l'exécution de grands travaux.

» Dans l'intérêt de l'activité commerciale, il propose la solution immédiate des problèmes relatifs aux billets de fonds, aux loyers et la suppression du forfait obligatoire et les simplifications fiscales réclamées par le petit commerce.

» Pour l'agriculture, il croit nécessaire le règlement du problème des baux ruraux, la revalorisation des produits agricoles par des ponctions massives sur le marché grâce à l'escompte des traites agricoles.

» Au point de vue politique, le groupe propose la dissolution des ligues paramilitaires, la préparation de la dissolution et de la consultation populaire par le vote de la R. P.

» Dans le domaine extérieur, il se prononce pour les conventions collectives de sécurité en vue du désarmement général et pour une entente internationale en vue de la stabilisation des monnaies et l'organisation des échanges.

» Il envisage une diminution des charges pesant sur la vie économique, notamment la suppression du versement ouvrier et patronal pour les Assurances sociales.

» Une telle réponse suppose le fonctionnement normal du Parlement et exclut par conséquent les pleins pouvoirs, sauf dans le cas où l'obstruction des forces d'opposition entraverait le fonctionnement du Parlement, ce qui exigerait alors des mesures exceptionnelles ».

M. FERNAND BOUISSON REPRENDRA-T-IL LA PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE ?

La présidence de la Chambre étant officiellement vacante à la suite de la démissions de M. Fernand Bouisson, annoncée par M. de Chappedelaine, premier vice-président, au début de la séance du mardi, l'assemblée va être appelée, au cours d'une de ses prochaines séances, à désigner un nouveau président. On donnait, hier matin, comme assuré que M. Fernand Bouisson serait ce nouveau candidat au fauteuil qu'il a occupé sans interruption pendant plus de sept années.

La proclamation des scrutins de confiance

MM. Morinaud, Darlac, Alcide Delmont ont déposé une proposition de résolution aux termes de laquelle les résultats des scrutins de confiance ne seraient proclamés qu'une heure après le dépouillement.

AU SÉNAT

Le Sénat, qui s'était ajourné à hier après-midi pour examiner le projet accordant les pleins pouvoirs au gouvernement, ne s'est réuni, à 16 h. 30, sous la présidence de M. Jeanneney, que pour prendre acte du vote de la Chambre qui a mis en minorité le cabinet de M. Fernand Bouisson.

La séance est marquée toutefois par le dépôt d'un rapport sur la révision du prix de vente des fonds de commerce, rédigé par M. Maulion, au nom de la commission de législation civile.

L'assemblée a validité ensuite, sur rapport de M. Naudin, l'élection de M. Turlier, sénateur de Saône-et-Loire.

Puis le Sénat s'est ajourné « sine die », laissant à son président le soin de le convoquer.

LA DÉFENSE DU FRANC

Le Procureur de la République a donné des instructions pour que le marché des valeurs et devises soit étroitement surveillé et qu'il lui soit rendu compte de toutes manœuvres spéculatives dirigées contre le franc.

Un gendarme meurtrier acquitté

Il avait tué involontairement une de ses invitées

Il est rare de voir comparaître devant un tribunal un aussi brave homme que le gendarme Waroquier qui, le 28 avril dernier, après avoir fêté le renouvellement de première communion d'un de ses trois enfants, tua, en manipulant son revolver réglementaire, une de ses amies, Mme Descamps.

Le gendarme Waroquier, qui a de brillants états de service, la croix de guerre — il essaya, dans les région envahies, d'organiser un attentat contre le kaiser, s'évada et combattit au front — après un modeste repas familial et un petit tour au jardin de la gendarmerie de Vélizy, en compagnie de M. Descamps, rentra ce jour-là chez lui vers 16 h., et, devant prendre son service, saisit, dans l'entrée de son logement, son pistolet et son baudrier, puis s'avança pour s'équiper dans la cuisine où se trouvaient Mme Descamps et son mari, Mme Waroquier et les enfants qui rentraient de l'église.

Voulant faire l'épreuve de son arme, Waroquier se détourna, vérifia le cran de sûreté. Mme Descamps passe derrière lui sans qu'il la voie ; le cran ayant glissé, le coup part et la malheureuse s'effondre, tuée sur le coup.

Inculpé d'homicide par imprudence, le gendarme, très rouge et effondré entre les deux gardes qui l'encadrent, exprime en phrases hachées, au Tribunal militaire de Paris, présidé par le conseiller Girard, son regret et sa douleur.

M. Descamps, mari de la victime, vient donner à la barre un bel exemple de désintéressement, de bonté et de fidélité dans l'amitié :

— Je ne demande aucune indemnité, dit-il, cela ne soulagerait en rien ma douleur. Je ne retire aucunement mon amitié à Waroquier et je dois être le parrain de son prochain enfant.

Après le réquisitoire du colonel Bourlois, les défenseurs du gendarme, Me Albert Paris et Viard, demandent l'acquittement de leur client qui leur est accordé par le Tribunal, à l'unanimité.

UNE FAMILLE DE CINQ PERSONNES succomba à l'asphyxie

On a découvert hier, à Paris, dans un logement, 82, rue de Gentilly, une famille composée du père, de la mère et de leurs trois enfants, asphyxiés accidentellement. Tous avaient succombé.

On avait cru, au début, qu'il y avait 7 victimes à déplorer, mais l'enquête ouverte par M. Frédérique, commissaire de police du quartier de la Gare, a révélé qu'il y avait cinq morts et non sept. La famille était, en effet, composée de M. Henri Pérard, de sa femme, de leur fille âgée de 15 ans, et de leurs 3 fils âgés de 14 et 13 ans.

L'asphyxie a été provoquée par le gaz d'éclairage.

LE PACTE ORIENTAL

Une note de la France au Reich

Il est confirmé que, lors de son entretien du 3 juin avec M. Roland Koester, M. Pierre Laval a remis à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, une note du gouvernement français relative au Pacte oriental. Ce document se réfère aux déclarations faites il y a quelque temps par M. Von Neurath à M. Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich avait alors affirmé que son gouvernement était prêt à envisager la conclusion d'un pacte régional à l'Est de l'Europe sur les bases de la consultation, de la non-agression et de la non-assistance à l'agresseur. Dans sa note du 3 juin, assez brève et d'un caractère plutôt technique, le gouvernement français se déclare disposé à poursuivre avec le Cabinet allemand les négociations relatives au Pacte oriental, en tenant compte de ces propositions du Reich.

LE PROCÈS DE M. RAYNALDY A ÉTÉ RENVOYÉ AU 24 JUIN

La 11e Chambre Correctionnelle a appelé, hier après-midi, le procès intenté à M. Raynaldy, ancien ministre pour infraction à la loi sur les sociétés, et a unanimité renvoyé cette affaire au 24 juin.

LE PROCÈS DE M. RENÉ RENOULT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Je dois vous dire pourquoi je comparais devant vous, alors que je n'ai pas même commis une imprudence. Je suis devant vous pour répondre d'une accusation que l'on tient suspendue sur moi depuis un an. Depuis un an, je vois mes parents, mes proches, mes amis dans la peine. L'homme que je suis se voit désarmé. De tout le mal qui m'a été fait j'ai le droit, messieurs les jurés, de faire appel à votre jugement libre et à votre équité. »

M. Renoult, très ému, se rassied.

Les jurés interrogent

L'interrogatoire est terminé, mais les jurés ont des questions à poser.

Le premier juré demande si M. Renoult s'est renseigné sur Stavisky avant d'accepter de le défendre.

M. Renoult répond qu'à ce moment-là Stavisky était un délinquant quelconque, sans notoriété.

Le deuxième juré demande s'il est légal pour un avocat d'encaisser les honoraires avant le désistement des parties civiles, si M. Renoult n'aurait pas dû exiger que Stavisky se constituât d'abord prisonnier avant d'accepter sa défense et comment furent payés les 50.000 francs d'honoraires.

Les défenseurs de M. Renoult répondent à ces trois questions en excipant les règles et habitudes de l'Ordre des avocats.

M. Renoult, pour la troisième question, veut donner lecture de sa feuille de déclaration d'impôts comme quoi les 50.0000 francs reçus en billets il les inscrivit à son compte d'avocat.

Tout cela ne va pas sans tumulte.

LES TÉMOINS

On suspend l'audience pendant un quart d'heure, puis on continue les débats et c'est le défilé des témoins.

Voici M. Hayotte : il raconte qu'il était l'ami de Stavisky et que celui-ci, un jour, lui demanda de s'adresser à un grand avocat pour le défendre. Il explique toutes ses tribulations. Il déclare que les 50.000 francs, ce n'est pas M. Renoult qui les lui a demandés, c'est lui qui a déposé sur le bureau de M. Renoult l'enveloppe contenant les 50.000 francs.

Me Gaulier, avocat à la Cour, estime que d'après lui M. Renoult avait été chargé de l'affaire Stavisky. Il répète qu'il n'est pas entré avec M. Renoult chez le procureur de la République.

Me Marcel Caen, qui succède à Me Gaulier, déclare que si M. Decante, juge d'instruction, n'a pas gardé le souvenir d'avoir vu M. Renoult dans son bureau, c'est que M. Decante n'a pas accordé à cette visite l'importance qu'on devait lui attribuer par la suite.

Un autre avocat, Me Dorville, déclare qu'il tient à dire que tout ce qu'il a connu dans cette affaire, il l'a connu comme avocat et en tant qu'avocat.

Le bâtonnier Guillaume fait une déclaration identique.

Me Serminière, ancien député et avocat déclare ne venir qu'à titre d'avocat et qu'il s'estime lié par le secret professionnel.

Me Berthon fait remarquer que c'est l'accusation qui a fait citer ces trois témoins muets.

L'agent de change Labbé vient enfin raconter comment il fut amené à déposer plainte contre Stavisky.

Un juré ayant demandé si M. Labbé connaissait l'origine des fonds, M. Labbé répond que ces fonds ce sont les siens, ceux qui lui ont été volés par Stavisky.

M. Marcel Lévy, docteur en droit, fondé de pouvoirs de la Banque Nationale de crédit, a assisté à la réunion de transaction chez M. Renoult.

L'audition de M. Prouharam

On annonce M. Prouharam, conseiller d'Etat honoraire : Il prête serment et rappelle les faits du 26 juin 1926 : La visite de M. Renoult en robe, chargé des intérêts civils de Stavisky, assisté de deux avocats en robe. M. Prouharam fait remarquer qu'à cette époque, Stavisky était un escroc ordinaire.

« Pour des motifs professionnels, je devais m'enquérir sur le cas Stavisky et je ne répondis pas tout de suite à la requête de Me Renoult. Mes Collaborateurs et moi, sommes tombés d'accord pour ne pas répondre à cette demande parfaitement légale ».

M. Prouharam déclare qu'il n'y a pas eu pression, « et elle n'a pas eu lieu parce que tout le monde ici, connaît l'honorabilité et la grande conscience de M. Renoult. M. Renoult n'est pas venu me demander la réponse parce qu'au Palais où tout se sait, il a dû la connaître ».

M. Prouharam déclare qu'il a été non pas remué mais ennuyé par cette démarche de M. Renoult, parce qu'il avait à dire non à M. Renoult qui avait été ministre de la Justice et qui avait été son supérieur.

Me Gentilly déclare qu'il est tenu par le secret professionnel.

On appelle le sénateur Lisbonne, qui fut membre de la commission d'enquête parlementaire. Il apporte des précisions et déclare que le fait pour lequel le Parquet demandait des poursuites contre M. Renoult était inexistant et que c'est Me Renoult qui n'a pas voulu se réfugier derrière l'immunité parlementaire.

Controverse

M. Decante, conseiller à la Cour, juge d'instruction au moment des faits, n'apporte pas d'élément nouveau. Il confirme la déposition de M. Prouharam.

On appelle ensuite le conseiller à la Cour Cauwès. Il était chef de la section financière au Parquet et fut consulté par M. Prouharam après la visite de M. Renoult. Il déclare qu'il ne cacha pas à M. Prouharam qu'il s'opposait au retrait du mandat d'arrêt contre Stavisky. M. Prouharam en parut remué. Quelques jours plus tard, le Procureur de la République semblait ennuyé. La démarche de Renoult le gênait.

M. Prouharam revient à la barre. Il déclare que M. Renoult n'a fait aucune pression sur lui. S'adressant à M. Cauwès, il dit que quand il lui a posé la question — le connaissant comme il le connaît — il était sûr de sa réponse négative.

Vient le général Bourgeois, vice-président du Sénat. Il est tout à fait affirmatif et déclare que la Commission sénatoriale a toujours été persuadée qu'il n'y avait pas eu trafic d'influence dans le cas Renoult. C'est aussi l'avis d'un autre sénateur, M. Héry.

M. Bénazet, sénateur, fait l'éloge de M. Renoult et M. Cuminal, vice-président du Sénat, déclare qu'il y a quarante ans qu'il connaît M. Renoult. C'est un très beau caractère, un homme extrêmement probe.

On entendra aujourd'hui quelques témoins, réquisitoire et deux plaidoiries.

M. René Renoult a dîné hier soir, à la Santé. Il a passé la nuit à la Santé et, aujourd'hui, il déjeunera à la prison avant de revenir au Palais, où la dernière audience commencera exactement à 13 heures.

LE REMANIEMENT DU CABINET ANGLAIS

Ce sera, demain, un fait accompli

Londres, 5. — Pour la dernière fois sans doute, M. Ramsay Macdonald a présidé ce matin à la réunion hebdomadaire du cabinet anglais réuni à Downingstreet.

M. Ramsay Macdonald doit, en principe, remettre sa démission au roi George vendredi prochain et, le même jour sans doute, M. Baldwin pourra présenter au souverain une liste complète de ses collaborateurs et l'ancien premier Ministre ira passer, à Lossiemouth, son congé de la Pentecôte.

30.000 AMÉRICAINS ONT VISITÉ « NORMANDIE »

Mme Albert Lebrun est l'objet aux Etats-Unis de multiples attentions

Washington, 5. — Mme Albert Lebrun a exprimé l'émotion profonde qu'elle a ressentie à l'arrivée de « Normandie » à New-York. « Je resterai, a-t-elle dit, le souvenir le plus fort de son voyage ».

« L'immensité de la rivière Hudson, a ajouté Mme Lebrun, le concert des sirènes des navires, les avions qui frôlaient le paquebot géant, portant à la tête du mât la flamme bleue, témoignage du record établi, les quais noirs de monde, tout contribuait à créer une impression inoubliable ».

Mme Albert Lebrun a été également sensible au charme de Washington : elle a été très touchée de la cordiale réception de Mme Roosevelt, dont les quelques connaissances de la langue française jointes aux connaissances d'anglais de Mme Lebrun, ont permis aux deux présidentes d'avoir une charmante conversation. Le dîner officiel à la Maison Blanche s'est déroulé dans l'atmosphère de cordialité qui caractérise les réceptions du président Roosevelt.

MM. de Laboulaye, ambassadeur de France ; William Bertrand, ministre de la Marine marchande ; Hull, secrétaire d'Etat ; les sénateurs Borah et Swanson, assistaient à ce dîner.

A la Maison Blanche

Washington, 5. — Hier, Mme Roosevelt est venue personnellement sur le seuil de l'entrée d'honneur de la Maison Blanche, pour recevoir Mme Lebrun et les dames de la délégation qui l'accompagnaient, ainsi que Mme de Laboulaye.

Le groupe a gagné ensuite le salon vert, où une conversation amicale s'est engagée. Mme Lebrun, qui devait revoir le soir la présidente des Etats-Unis, au cours du dîner officiel que la Maison Blanche donnait en son honneur, est rentrée ensuite à l'ambassade de France pour présider un thé où se sont rencontrés les membres du corps diplomatique, les personnalités politiques et l'élite de la société de Washington.

D'autre part, M. Roosevelt a reçu les membres de la délégation accompagnant Mme Albert Lebrun : MM. William Bertrand, Chevrillon, de Laboulaye et de Tessan. Ce dernier apportait à M. Roosevelt le salut de la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Il a eu, avec le président, un entretien particulier très cordial.

M. William Bertrand a rendu ensuite visite à M. Hull au département d'Etat, et à M. Dickinson, secrétaire adjoint au Commerce, en compagnie de l'ambassadeur de France.

Les Américains visitent le beau paquebot

New-York, 5. — Trente mille personnes ont visité « Normandie », produisant, pour la journée, une recette totale de 15.000 dollars, qui seront affectés aux caisses de secours des marins français et américains.

Au Consulat de France

New-York, 5. — Au cours de la réception au consulat de France, en présence de nombreuses personnalités françaises et américaines, M. Honnorat, au nom du Comité France-Amérique, a remis au consul général de France, M. de Fontnouvelle, les cadeaux que les villes françaises ont envoyés par « Normandie », à leurs homonymes américains

« La mise en service de « Normandie », a dit M. Honnorat, est une de ces entreprises qui contribuent à rendre les relations plus fréquentes et plus confiantes entre l'Amérique et l'Europe entière. Ce qui fait la noblesse de l'amitié franco-américaine, c'est que toutes les grandes œuvres qu'elle inspire ne peuvent bénéficier aux deux pays sans bénéficier également aux autres ».

M. Honnorat a remis également à l'Institut français et à plusieurs Universités américaines, des cartes des explorations françaises en Amérique du Nord et des premières traversées aériennes de l'Amérique du Nord. Rendant hommage au colonel Lindbergh, vainqueur de l'Atlantique ; à Nungesser et Coli, glorieux vaincus ; à Codos et Rossi, les premiers qui réussirent Paris-New-York-Paris, le sénateur a déclaré que la carte constitue le document le plus clair, le plus éloquent et le plus noble de l'émulation qui anima les héros français et américains, des premières liaisons aériennes.

Réception et dîner à bord

New-York, 5. — Dans la soirée d'hier, Mme La Guardia a donné au Waldorf Astoria, une soirée de gala au profit des marins français.

Le gouverneur général Olivier a donné, sur le paquebot, un dîner de gala, suivi d'un bal, auxquels assistaient l'élite de la société new-yorkaise, des couturiers, des directeurs de journaux, de théâtres et de grands magasins, des auteurs, etc...

Le dîner a réuni 700 invités et le bal sept mille.

Le « Ruban bleu » joyeusement abandonné par le « Rex »

New-York, 5. — M. Tarabottu, commandant le « Rex », a adressé au commandant Pugnet, un télégramme de félicitations disant notamment :

« Notre admiration pour le splendide navire et sa remarquable performance nous permet d'abandonner avec le sourire le ruban bleu que « Normandie », à son premier voyage, a enlevé au « Rex », détenteur depuis deux ans ».

LE SÉISME DU BÉLOUTCHISTAN

Le nombre des victimes atteint près de 50.000

Près de 50.000 personnes, dont 95 % d'Hindous, ont été tuées par le tremblement de terre de Quetta. Les dégâts atteignent 50 millions de roupies. Un bombardement d'une semaine aurait pu à peine détruire aussi complètement la ville.

Des aviateurs qui ont exploré la région sinistrée, n'y ont aperçu aucun signe de vie, mais de larges fissures crèvent la surface du sol. Les corps en putréfaction laissent planer une menace d'épidémie qui rend perplexes les autorités.

Les dommages occasionnés à l'armée sont incalculables. On rapporte maintenant que la ville de Quetta était bâtie sur un cratère, ce qui rend explicable la remarquable fertilité de la région située au milieu d'une zone aride.

LES AVIATEURS SAMAT ET BLANCHE ARRIVÉS A TANANARIVE

Tananarive, 5. — Les aviateurs Samat et Blanche qui avaient quitté l'aérodrome d'Orly le 19 mai à destination de Madagascar, à bord d'un avion de tourisme de 135 CV., ont atterri hier à 15 heures sur l'aérodrome de Tananarive.

IMPORTANTE VISITE AU PORT DE DUNKERQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les installations réalisées ou en cours de réalisation au port de Dunkerque, comprennent : des estacades d'accostage, une passerelle d'embarquement ou de débarquement du matériel du chemin de fer, une passerelle d'embarquement ou de débarquement des autos, qui sera également utilisée par des passagers ordinaires, une grue maritime, des hangars à marchandises, un quai pour les transbordements des marchandises des wagons à gabarit français sur des wagons à gabarit anglais.

Les estacades d'accostage et l'une des passerelles sont d'ailleurs presque achevées et trois « ferry-boats » de 110 m. de long et de 19 m. de large, construits spécialement, sont déjà prêts à assurer la liaison entre la France et l'Angleterre.

Départ pour Calais et Boulogne

Les délégués examinèrent ensuite les nouvelles écluses en cours de construction, puis se rendirent à un déjeuner offert à Malo-les-Bains, par la Chambre de Commerce. L'après-midi, la visite du port se poursuivit jusqu'à 16 heures. Les membres de l'Association firent alors leurs adieux à la cité de Jean Bart pour gagner Calais en autocar, où